

En mil sept cent soixante et huit le vingt troisième jour
du mois de novembre — ce jour les sieurs Jean Baptiste Baillie
instituteur de la juridiction des tany habitant au lieu de la gherrière
Bouffegues —
a la requête de Pierre Levesque habitant au village de
la Chapelle marquis de Vitre ou il fait éllection de domicile en
la maison d'habitation ce qui occupera la cause ou moquerie
pour lui avoir donné assignation aux sieurs vigier marchand
habitant au village de Vitre sur promesse de huitaine jour
après cet exploit n'ayant comparu les officiers ordinaires de la
ville de Vitre de la quelle aucun desdits arrivés ou
contes les le sieur par lui opposé au dit sieur par lui consenti au
requérant le 6 août 1776 autrement ce jour par lui de
faire voir ordonné par la cour en son temps pour faire que
le dit sieur aura force d'hypothèque comme garnie suivant la loi.
En conséquence se sont condamnés lesdits assignés au paiement de
la somme de cinquante livres de principal de l'impôt de Vitre.

